

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 1^{er} Juillet 2025
Convocation du 24 juin 2025

N° 2025_07_012

Objet : Bâtiments - Convention d'autorisation d'accès à titre gratuit à l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc avec le SDIS 07 pour « mise en situation professionnelle »

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON

Absents : Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35
Vote contre : pour : 35 abstention :

Antoine Alberti, vice-Président aux infrastructures, bâtiments et mobilité, indique que le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche SDIS 07 souhaite pouvoir utiliser les installations, les biens mobiliers, immobiliers et les accès intérieurs et extérieurs de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc afin de remplir ses obligations de formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Il convient dès lors d'établir une convention d'autorisation d'accès à titre gratuit de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc pour « mise en situation professionnelle », précisant les modalités d'organisation de cette mise à disposition.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention d'autorisation d'accès à titre gratuit de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc pour « mise en situation professionnelle » à intervenir avec le SDIS 07, telle que jointe en annexe à la présente délibération ;

Autorise le Président à signer ladite convention.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire de séance

Sylvie CHEYERZY

